

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI Série F-\$US

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou téléphonez Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bnc.ca/investissements.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du ou vers le 14 mai 2018 – les frais de gestion de cette série sont réduits de 0,05 %. Les frais de gestion sont maintenant de 0,84 %.

Bref aperçu

| | | | |
|---|-------------------|--|--|
| Code du fonds : | NBC5733 (\$ US) | Gestionnaire du fonds : | Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») |
| Date de création de la série : | 19 mai 2017 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion d'actifs BNY Mellon Canada |
| Valeur totale du fonds au 31 mars 2018 : | 839,4 \$ millions | Sous-gestionnaire de portefeuille : | BNY Mellon Asset Management North America Corporation |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 1,07 % | Distribution : | Revenu net, fin de chaque mois et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en titres additionnels, sauf choix différent de l'investisseur). |
| | | Placement minimal : | 500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique) |

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à générer du revenu et à accroître le capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Pour y parvenir le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placement dans des titres d'autres organismes de placement collectif ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié principalement constitué d'obligations et d'autres titres à revenu fixe étrangers comportant des échéances et des cotes de crédit variées.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2018)

| | |
|--|---------------|
| 1. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 14,4 % |
| 2. Obligation 10 ans Japon, juin 18 | 7,6 % |
| 3. Obligations gouvernementales du Commonwealth trois ans, juin 18 | 3,7 % |
| 4. Gouvernement d'Espagne, 2,90 %, échéant le 31 octobre 2046 | 3,0 % |
| 5. Gouvernement du Royaume-Uni, 3,25 %, échéant le 22 janvier 2044 | 2,4 % |
| 6. Gouvernement du Japon, 0,10 %, échéant le 10 mars 2025 | 2,4 % |
| 7. Gouvernement du Japon, 0,10 %, échéant le 10 mars 2027 | 2,0 % |
| 8. Gouvernement du Japon, 0,10 %, échéant le 10 septembre 2024 | 1,6 % |
| 9. Gouvernement du Japon, 0,10 %, échéant le 10 mars 2026 | 1,5 % |
| 10. Gouvernement de Slovénie, 1,00 %, échéant le 6 mars 2028 | 1,4 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements : | 40,0 % |
| Nombre total de placements : | 271 |

Répartition des placements (au 31 mars 2018)

| Répartition par actif | | Répartition par échéance | |
|---|--------|--------------------------|--------|
| Obligations étrangères | 56,2 % | Moins d'un an | 5,7 % |
| Obligations américaines | 22,6 % | De 1 an à 5 ans | 18,6 % |
| Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 14,4 % | De 5 ans à 10 ans | 41,6 % |
| Titres adossés à des actifs | 11,1 % | Plus de 10 ans | 34,1 % |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | 2,8 % | | |
| Obligations corporatives | 0,9 % | | |
| Produits dérivés | -8,0 % | | |

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section indique le rendement des titres de la Série F-\$US du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Le rendement annuel n'est pas disponible pour la Série F-\$US du fonds, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile complète.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le meilleur et le pire rendement sur trois mois ne sont pas disponibles pour la Série F-\$US car ses titres sont placés aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile complète.

Rendement moyen

Le rendement moyen n'est pas disponible pour la Série F-\$US, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen terme (au moins trois ans);
- recherchent à diversifier leurs placements à revenu fixe à l'extérieur du Canada;
- recherchent un placement pouvant offrir une croissance modérée du capital.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série F-\$US du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Vous devez verser à la société de votre représentant des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre portefeuille plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations d'achat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2017, les frais du fonds s'élevaient à 1,08 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,79 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|--|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 1,07 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,01 % |
| Frais du fonds | 1,08 % |

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des titres de la Série F-U.S.\$.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|----------------------------------|--|
| Frais d'opérations à court terme | Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les trente (30) jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds. |
| Frais de comptes à honoraires | La Série F-\$US n'est offerte qu'aux investisseurs ayant conclu une entente avec la société de représentants prévoyant que les frais seront versés directement à celle-ci. Ces investisseurs versent à la société de représentants une rémunération annuelle en fonction de la valeur de leurs actifs. |
| Autres frais | Frais de fermeture d'un compte enregistré seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de BNI. 100 \$ |

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec BNI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
1100, boul. Robert-Bourassa, 10^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2G7

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bnc.ca/investissements

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.